

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025-105 du 10 juin 2025

Décision modificative n°1-2025

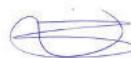
VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Adopte la décision modificative n°1-2025 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes selon le détail par chapitre suivant :
 - **Section de fonctionnement** : Pas de proposition
 - **Section investissement** :

Chapitre – Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
16 – Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	537.500 €
204- Subventions d'équipement versées	-	537.500 €	-	-
21 – Immobilisations corporelles	-	8.500 €	-	-
2022001 – Entretien du patrimoine immo 2022- 2026	127.300 €	-	-	-
2024001 – Centre de formation départemental	-	116.000 €	-	-
2024002 – Locaux Ecole provisoire	-	2.800 €	-	-
Total	127.300 €	664.800 €	-	537.500 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Michel MENARD
Président du conseil d'administration
19 juin 2025

Michel MENARD

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 10 juin 2025 en séance ordinaire, au siège du SDIS, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	19 mai 2025
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	9
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	8
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	6
- M. AMAILLAND à M. BERTIN	
- Mme BIGEARD à Mme FOUQUET	
- M. CHOUBRAC à Mme MEIGNEN	
- Mme PAHUN à M. COROUGE	
- M. PLOTEAU à M. BOLO	
- Mme BESLIER à M. GRACIA	

Ont pris part au vote :

- M. THIRIET François, Conseiller départemental de Rezé 2 suppléant de M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4 (en visioconférence)
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (par délégation de vote)
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1 (par délégation de vote)
- M. BOLO Pascal, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BERTIN Patrick, Vice-président de la communauté de Communes Grandlieu
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande (en visioconférence)
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1 (par délégation de vote)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (en visioconférence)
- Mme GOSLIN Sylvie, Conseillère départementale de La Baule-Escoubac, suppléante de M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins (en visioconférence)
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même (en visioconférence)
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (en visioconférence)
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1
- M. LEBEAU Bernard, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Pontchâteau
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE (en visioconférence)
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2 (en visioconférence)
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration, Conseillère départementale de Nantes 1
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4 (par délégation de vote)
- M. PLOTEAU Jean-Yves, Vice-président de la COMPA (par délégation de vote)
- Mme BESLIER Laure, Conseillère métropolitaine de Nantes Métropole (par délégation de vote)
- Mme SORIN Nelly, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Clisson
- Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géréon

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.